



Rapport annuel 2015

Conformément à l'art. 20 du règlement concernant les différentes structures pour la jeunesse du 9 mai 2001, le CDTEA a pour mandat d'être actif dans les domaines de la prévention et sensibilisation, supervision et conseil, examen et expertise, consultation et thérapie, ainsi que dans la formation de stagiaires en psychologie, logopédie et psychomotricité.

Les activités exercées par le CDTEA en 2015 sont les suivantes :

Prévention et sensibilisation :

Le CDTEA a organisé, dans différents domaines thématiques, des formations, cours, manifestations publiques, rapports médiatiques, interviews radiophoniques ou télévisuels, notamment :

- Développement de l'enfant du point de vue logopédique, psychologique et psychomoteur.
- Qu'est-ce qui doit être pris en considération par les parents dans les situations de séparation ou de divorce, afin que les enfants traversent au mieux cette période ?
- La garde parentale partagée : quels sont les avantages pour l'enfant ?
- La perte d'un enfant
- Mobbing entre enfants et jeunes
- Cyber-Mobbing et quelles sont les règles de comportement qui doivent être observées par les parents
- L'influence du lien enfant-parents sur le développement de l'enfant
- Le développement de l'enfant en âge scolaire
- Le travail systémique avec les enfants et leur environnement psychosocial
- Protection de l'enfant : psychodynamique lors d'exploitation sexuelle et maltraitance d'enfant et de jeunes, aspects juridiques et manière d'agir dans des situations concrètes.
- Troubles de la lecture et de l'écriture : qu'est-ce que cela signifie pour l'enfant ?
- Lire : une pluridisciplinarité des compétences
- Troubles du langage / communication / expression écrite et handicap
- Dyspraxie
- Comment se comporter face à la peur des examens
- Comment préparer mon enfant à son entrée à l'école
- Etc.



Supervisions

Le CDTEA a supervisé 38 institutions en 2015, soit des institutions socio-pédagogiques, des garderies, des services de conseils pour les mères et les pères. De plus, des supervisions ont été menées pour les acteurs scolaires tels que les médiateurs scolaires, les enseignants, les pédagogues spécialisés scolaires etc.

Les familles d'accueil et les familles de jour ont également suivi des supervisions auprès de collaborateurs du CDTEA en 2015.

Diagnostiques, conseil éducatif, thérapie

5354 enfants et jeunes ont été diagnostiqués et /ou ont suivi une thérapie auprès du CDTEA en 2015, dont 63 % sont des garçons et 37 % des filles. 2 % des enfants étaient en âge préscolaire, 71 % à l'école primaire, 15 % au cycle, 8 % en âge scolaire post obligatoire et 4 % de jeunes adultes. 67 % des enfants sont de nationalité suisse, 24 % ont une nationalité européenne (pas Suisses) et 9 % sont de nationalité non européenne.

74 % des enfants et jeunes suivis par le CDTEA ont été annoncés par leurs parents, 16 % par l'École (d'entente avec les parents). Les 10 % restants ont été inscrits par des institutions, médecins, services sociaux etc.

Globalement, 42553 interventions ont été menées auprès de ces enfants et leur environnement. La moyenne d'interventions par enfant s'élève à 8.5 interventions. 38 % des interventions se sont déroulées sous la forme de séances individuelles avec l'enfant/l'adolescent, 16 % avec l'enfant et les parents, 13 % en groupe avec plusieurs enfants, 9 % uniquement avec les parents et 5 % avec les enseignants. Le solde de 19 % des interventions est réparti entre des séances avec des autres spécialistes.

En 2015, les psychologues du CDTEA ont participé à 99 auditions audiovisuelles menées par la Police criminelle.

Stagiaires

L'année passée, nous avons pu, en comparaison à 2014, former un plus grand nombre de stagiaires. 15 stagiaires ont été accompagnés par les collaborateurs du CDTEA, dont 8 psychologues, 5 psychomotriciennes et 3 logopédistes.

Autres projets

En 2015, nous avons également traité de la médiation scolaire (jubilé des 30 ans, début de la formation des médiateurs au niveau primaire), de l'introduction dans le concept de l'éducation spécialisée et de la protection de l'enfant.

Romaine Schnyder

Février 2016